

EON MOTORS GROUP

Société anonyme à conseil d'administration
Au capital de 1.578.000 euros
Siège social : 9173 rue Berthelot
Le Galaxis - ZI Saint Joseph
04100 MANOSQUE
RCS MANOSQUE 519.453.807

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 MAI 2014

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

• **A titre Ordinaire :**

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'administration ;
- Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

• **A titre Extraordinaire :**

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées et que tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Lors de l'Assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Les rapports du Commissaire aux Comptes, le rapport de gestion, ainsi que les comptes sociaux annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la Loi et sur le site internet marchelibre.com afin que vous puissiez en prendre connaissance.

1. MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que, par délibérations en date du 21 juin 2013 et du 31 mars 2014, votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. En conséquence Monsieur Denis MERGIN assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

En application de l'article 19 des statuts, cette décision a été prise pour une durée 6 années.

Sauf modification du mode d'exercice de la Direction Générale, la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs.

2. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2013, la Société a continué son activité de société holding.

Ainsi, et comme pour l'exercice précédent, aucun chiffre d'affaires n'a été constaté au cours de l'exercice 2013.

Notre filiale Eon Motors France, qui a pour activité la conception de véhicules électriques, a poursuivi le développement de son véhicule Weez en vue de son industrialisation et sa commercialisation. Cette dernière a enregistré au cours de l'exercice 2013, une perte d'un montant de (217.949) euros.

Notre filiale Eon Motors Tunisia, qui a pour activité la mise au point des éléments mécaniques et de carrosserie de Weez a enregistré au cours de l'exercice 2013, une perte d'un montant de TND 309.470, soit (138.667) euros.

Nous vous rappelons que le siège social de la société a été transféré à Manosque le 13 février 2013, que notre société a pris la forme d'une SA à conseil d'administration le 21 juin 2013 et qu'elle a procédé à une division du nominal de ses actions le 15 octobre 2013 en vue de son introduction sur le marché libre de NYSE Euronext.

Enfin, le 13 novembre 2013, Eon Motors Group a été introduit avec succès à la cotation directe sur le marché libre de NYSE Euronext Paris au cours de 4,75 € pour 631200 actions, soit une valorisation du Groupe à 3 millions d'euros.

Le cours de bourse s'établissait à 4,60 € euros au 31 décembre 2013 pour un cours au plus haut de 4,75 € à l'introduction le 13 novembre et un cours au plus bas le 15 novembre à 4,28 € (voir historique des cours depuis l'introduction du titre en Annexe 4).

Au 31 décembre 2013 le Groupe Eon Motors était donc valorisé en bourse à 2,903 M€.

Nous vous rappelons que depuis le 13 novembre dernier le registre des associés et des comptes courants nominatifs est géré par la société CACEIS.

Le financement de la Société a été assuré en 2013 par la réception le 6 mai du Prêt Régional à la Création d'Entreprise PACA de 150.000 € (Les prêts bancaires associés pour un montant total de 150.000 euros ayant été réalisés sur l'exercice 2012).

Notre Société a obtenu le 20 décembre 2013 l'accord du fonds de revitalisation moyenne Durance pour le versement de la première tranche de 100.000 € de la subvention.

Enfin, les actionnaires historiques de notre société ont procédé à des apports en comptes courants pour un montant total de 279.448 euros.

3. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La 1^{ère} tranche de la subvention du Fonds Moyenne Durance, pour un montant de 100.000 euros, a été versée le 21 janvier 2014.

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 31 janvier 2014 au cours de laquelle il a été décidé de confier au conseil d'administration toute compétence et tout pouvoir pour réaliser une augmentation de capital social en numéraire dans la limite de 315.600 €.

Le conseil d'administration a retenu l'offre de la société NFINANCE SECURITIES en signant un mandat le 31 mars 2014 pour la conduite de sa levée de fonds votée en assemblée générale extraordinaire et dont la conduite a été confiée au conseil d'administration le 31 janvier 2014. NFINANCE dispose d'une exclusivité de 180 jours pour présenter au conseil d'administration 1 ou plusieurs investisseurs en fonds propres ou quasi fonds propres (obligations convertibles).

Le cours de bourse s'établit à 4,68 € euros à la date de rédaction du rapport pour un cours au plus haut de 4,70 € le 11 mars et un cours au plus bas le 21 février à 3,33 € depuis le début de l'année 2014 (voir historique des cours depuis l'introduction du titre en Annexe 4).

Le groupe Eon Motors est actuellement valorisé sur le marché à 2,95 M€.

Le conseil d'administration, dans le cadre de la recherche de fonds propres pour le développement des activités du groupe, a donné son accord à la signature d'un mandat d'exclusivité de 6 mois avec la société d'investissement NFINANCES SECURITIES, agréée AMF, pour la recherche de nouveaux investisseurs.

4. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

La société doit impérativement renforcer ses fonds propres en 2014 pour pouvoir doter ses deux filiales des moyens financiers nécessaires à l'industrialisation et à la commercialisation de Weez leur premier véhicule sans permis électrique.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier dernier a délégué au conseil d'administration toutes compétences pour décider, dans un délai maximum de douze (12) mois à compter de l'assemblée et dans la limite d'un plafond maximum de 315.600 euros, une ou plusieurs augmentations du capital social en numéraire par création et émission, avec ou sans prime d'émission, d'actions ordinaires.

La société NFINANCE SECURITIES a été mandatée en mars 2014 pour concrétiser d'ici l'été une augmentation de capital en fonds propres ou quasi fonds propres pour un montant total de 2,5 millions d'euros.

Malgré le déblocage probable de la subvention moyenne Durance restante, l'absence de levée de fonds compromettrait gravement l'avenir des filiales qui, sans dotation financière de la holding, se révéleraient incapables de poursuivre leurs activités.

Dans un contexte difficile pour les petits constructeurs de véhicules électriques, nombreux redressements ou liquidations judiciaire (MIA Electric, BRANDT Motors, LUMENEO, Etc...) ; le groupe Eon Motors reste, compte tenu de son projet, de sa taille et de ses effectifs modestes mais également de son faible endettement, en capacité de séduire des investisseurs désireux de contribuer à faire émerger un concept de déplacements de proximité sans permis électrique à prix attractif sur une niche de marché inexploitée à ce jour.

5. ENDETTEMENT DE LA SOCIETE

L'endettement total de la société au début de l'exercice était de 150.000 euros. Il s'agissait là des deux prêts de 75.000 euros chacun sur 4 ans réalisés sur la fin de l'exercice 2012 auprès de la Caisse d'Epargne et de la Banque Populaire en adossement au prêt régional à la création d'entreprise de la Région PACA.

Ce dernier a été réalisé courant 2013 pour une durée de 7 ans à taux zéro.

Le montant des annuités des prêts s'élève à 45.082 euros dont 39.787 euros au titre de l'amortissement et 5.237 euros au titre des intérêts.

Le total des amortissements restants dus au 31 décembre 2013 s'élève à 260.213 euros.

6. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le transfert du siège social de la société à Malijai, sur le site d'Eon Motors France, va ancrer définitivement le groupe sur le territoire de la communauté de communes de moyenne Durance et dans le département des Alpes de Haute Provence et ainsi permettre de débloquer les 200.000 euros de subventions restant à percevoir au titre de cette implantation.

Le modèle Weez de série sortira pour le début de l'été 2014, son design extérieur ainsi que ses ouvrants ont été intégralement revus afin de se rapprocher des codes usuels de l'automobile tout en gardant les avantages concurrentiels (3 places, Sans permis, 4 roues motrices, prix batteries incluses inférieur à 10.000 euros) et en facilitant son assemblage final.

Weez sera assemblé à Malijai par notre filiale Eon Motors France tandis que notre filiale Tunisienne se consacrera aux relations avec nos sous-traitants et au montage de sous-ensembles.

Enfin la participation de notre filiale Eon Motors France au prochain Mondial de l'Automobile 2014 de Paris, devrait marquer le début de la commercialisation de Weez en France.

7. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Les titres de participation totalisent 1.834.780 € comme au cours de l'exercice précédent.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

➤ PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a fait aucune prise de contrôle.

➤ **CESSION DE PARTICIPATION**

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a cédé aucune participation.

➤ **SOCIETES CONTROLEES**

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

- La société EON MOTORS FRANCE (RCS MANOSQUE 518.754.056) = 100%
- La société EON MOTORS TUNISIA SARL (Tunisie) = 99,00%

➤ **PARTICIPATIONS**

Nous vous rappelons que notre Société ne détient aucune participation dans des sociétés autres que celles susvisées, qu'elle contrôle.

9. EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 0 euro contre 0 euro au titre de l'exercice précédent ;

Le total des produits d'exploitation s'est élevé à 0 euros comme au titre de l'exercice précédent ;

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 52.167 euros contre 12.114 euros au titre de l'exercice précédent, principalement en raison des honoraires et frais d'actes liés à notre cotation au marché libre ;

Le montant des impôts et taxes s'est élevé à 324 euros contre 0 euro au titre de l'exercice précédent ;

Le montant des dotations aux amortissements s'est élevé à 6.924 euros contre 0 euro au titre de l'exercice précédent ;

Le résultat d'exploitation ressort à (52.167) euros contre (12.114) euros au titre de l'exercice précédent ;

La société n'employait aucun salarié au 31 décembre 2013.

Ainsi, de même qu'au cours de l'exercice précédent, le montant des traitements et salaires s'est élevé à 0 euro, comme le montant des charges sociales.

Le montant des produits financiers s'est élevé à 17.059 euros (contre une absence de produits financiers au titre de l'exercice précédent), en raison de la signature de conventions réglementées conclues en 2013 entre la société et les deux filiales qu'elle contrôle ;

Le montant des charges financières s'est élevé à 6.751 euros (contre une absence de charges financières au titre de l'exercice précédent) ;

Le résultat courant avant impôt est de (41.858) euros contre (12.114) euros lors de l'exercice précédent ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 16.004 euros (contre 259 euros au titre de l'exercice précédent), et de l'absence d'impôts sur les bénéfices, le résultat de l'exercice se solde par une perte de (25.855) euros contre une perte de (11.854) euros au titre de l'exercice précédent ;

Au 31 décembre 2013, le total du bilan de la Société s'élevait à 3.046.407 euros contre 2.398.637 euros pour l'exercice précédent ;

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

10. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Exercice 2013	+ de 122 jrs	de 122 à 92 jrs	de 92 à 61 jrs	de 61 à 31 jrs	de 31 à 0 jrs
TOTAL	-	-	-	-	-
Exercice 2012	+ de 122 jrs	de 122 à 92 jrs	de 92 à 61 jrs	de 61 à 31 jrs	de 31 à 0 jrs
TOTAL	-	-	-	-	37€

11. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluations prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

12. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (25.855) euros de la manière suivante :

➤ **Origine :**

- Report à nouveau antérieur : (11.120) euros
- Résultat déficitaire de l'exercice : (25.855) euros

➤ **Affectation :**

- Au report à nouveau : (25.855) euros
- Le solde du report à nouveau s'élève à (36.975) euros.

13. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que depuis la création de la Société, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

14. DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

15. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, vous trouverez, jointe au présent rapport, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

16. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil examine la situation des mandats des administrateurs et constate qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme.

17. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Conseil examine la situation des mandats des Commissaires aux comptes et constate qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme.

18. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

19. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport spécial de votre Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce.

20. TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Nous vous proposons de transférer le Siège social de la société du 9173 rue Berthelot – Le Galaxis – Zone Industrielle Saint Joseph – 04100 MANOSQUE au Bâtiment 1 – Ecoparc – Parc d'Activités du Prieuré – 04350 MALIJAI - France

Si vous approuvez cette proposition, il conviendra de modifier l'article 4 des statuts.

Nous vous prions de trouver ci-joint les projets de texte de résolutions qui vous seront présentées.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien adopter les résolutions correspondantes.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a smaller, more complex flourish.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1 :
TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

ANNEXE 2 :
TABLEAU DES DELEGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément à l'ordonnance du 24 juin 2004, le tableau ci-dessus récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société au Conseil d'Administration dans les domaines des augmentations de capital :

AGE ayant donné délégation au Conseil d'administration	Description de la délégation donnée	Utilisation faite au cours de l'exercice
AGE du 31 janvier 2014	Délégation, conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2 du Code de commerce, de toutes compétences pour décider, dans un délai maximum de douze (12) mois à compter de l'assemblée et dans la limite d'un plafond maximum de 315.600 euros, une ou plusieurs augmentations du capital social en numéraire par création et émission, avec ou sans prime d'émission, d'actions ordinaires.	NEANT

**ANNEXE 3 :
LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX**

➤ **Denis MERGIN :**

- **Eon Motors Group SA**

Administrateur nommé le 21 juin 2013

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

- **Eon Motors France SAS**

Directeur Général

- **Eon MotorsTunisia SARL**

Co-Gérant

➤ **Pascal NUTI**

- **Eon Motors Group SA**

Administrateur nommé le 21 juin 2013

- **Eon Motors France SAS**

Président Fondateur

- **Eon MotorsTunisia SARL**

Co-Gérant

- **QUANTIA**

Administrateur

➤ **Edouard DEGUEMP**

- **Eon Motors Group SA**

Administrateur nommé le 21 juin 2013

- **SCI EDCA**

Co Gérant

ANNEXE 4 :
COURS DE L'ACTION EON MOTORS GROUP